



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **INTERCOM 2000 Sàrl**, Rue du Simplon 29,
1006 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 24.04.2012
3. Suspension de faillite: 03.07.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.07.2012
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 24 mars 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But: création, production et commercialisation de produits en relation avec la communication; prestations liées au commerce de tout produit.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021/316.65.06
1014 Lausanne Adm cant

00789169

